



LE PARADOU

Au fil de l'Arcoulé

ÉTÉ 2023 • N°22



IL SE PASSE TOUJOURS QUELQUE CHOSE AU PARADOU!

POINT SUR
LES TRAVAUX

P. 6-7

DOSSIER SPÉCIAL
JEUNESSE

P. 10-13

ZOOM SUR
LA VIE ASSOCIATIVE

P. 18-21



PARADOU



Sommaire

- **LE MOT DU MAIRE** 3
- **SANTÉ & SOCIAL**
Un village qui prend soin de ses habitants 4-5
- **CADRE DE VIE**
Point sur les travaux 6-7
- **URBANISME**
Des droits et devoirs pour chaque citoyen 8-9
- **DOSSIER SPÉCIAL JEUNESSE**
Spécial enfance et petite enfance 10-11
Spécial jeunesse 12-13
- **FÊTES & TRADITIONS - ANIMATIONS - CULTURE**
Le Paradou rayonne ! 14-15
- **DANS LE RÉTRO** 16-17
- **VIE ASSOCIATIVE**
La belle vie associative du Paradou 18
Paroles associatives 19-21
- **SPORT**
Toujours plus de sport pour Paradou ! 22
- **PATRIMOINE**
Les trésors du Paradou officiellement protégés 23
- **ÉCONOMIE ET TERRITOIRES**
Territoires du Paradou 24
Des élèves du Paradou créent une Aire Terrestre Éducative 25
- **ENVIRONNEMENT**
Une commune qui protège son environnement 26-27
- **SÉCURITÉ**
Du nouveau pour les citoyens 28
- **FINANCES MUNICIPALES**
Un budget municipal 2022 stable malgré les aléas conjoncturels 29
- **INFORMATIONS MUNICIPALES**
Vie municipale 30
Permanence 30
Expression des élus 30
État civil 2022 31



Au fil de l'Arcoules

BULLETIN MUNICIPAL D'INFORMATIONS

Place Charloun Rieu - 13520 Le Paradou
 accueil@mairie-du-paradou.fr
 04 90 54 54 01
 www.mairie-du-paradou.fr - Paradou

Directeur de la publication : Pascale Licari
 Rédactrice en chef : Béatrice Blancard
 Rédaction/Conception : Agence Civilis
 Impression : Les Presses de la Tarasque
 Tirage : 1300 ex.
 Photos : Élus municipaux, L. Siles.





*“Avec non moins
de trois grandes
et nouvelles manifestations,
le village a bénéficié
d’une belle énergie collective”*



Le mot du Maire

Madame, Monsieur,
Chères paradounaises, chers paradounais,

Nous voici déjà aux portes de l’été. Synonyme de douceur de vivre et de festivités conviviales au cœur de nos Alpilles, cette saison estivale est toujours appréciée de tous.

Le Printemps n’a pourtant pas été en reste au Paradou. Avec non moins de trois grandes et nouvelles manifestations, le village a bénéficié d’une belle énergie collective : le retour de la Run Alpilles, le dimanche consacré aux belles voitures et le passage de la Transhumance ont fait de nombreux heureux ! Ces succès populaires ont offert aux habitants et visiteurs de beaux moments de partage et de liesse durant les week-end printaniers, confirmant le dynamisme du Paradou.

Ces initiatives réussies, de l’avis de tous, seront renouvelées dès l’année prochaine. Elles complètent ainsi un agenda déjà riche à l’année, notamment grâce à la mobilisation engagée des bénévoles associatifs, que la municipalité soutient avec fierté.

Ces festivités ne nous font pas oublier que le village avance malgré les aléas conjoncturels. Les chantiers de projets structurants pour le village comme la Maison de Santé, le complexe sportif ou la salle polyvalente suivent leur cours. Des aménagements urbains comme le renouvellement des éclairages publics, les cheminements piétons ou les jeux d’enfants qui transforment le quotidien, sont inaugurés tout au long de l’année. Notre patrimoine historique est petit à petit restauré, faisant rayonner notre commune.

Ce développement aujourd’hui apaisé, au cœur de notre territoire exceptionnel des Alpilles, respecte l’environnement, en lien avec tous les partenaires concernés, que je souhaite ici remercier pour leur fidélité.

La sensibilisation citoyenne au bon voisinage ou encore la lutte contre les incendies sont aussi au cœur de nos préoccupations, parce qu’elles participent, comme la convivialité et les animations, à un haut niveau de qualité de vie commune, auquel nous aspirons tous.

Enfin, cette belle énergie ne serait pas complète sans la participation de notre jeunesse. De la petite enfance à l’adolescence, nous avons souhaité valoriser dans ce numéro estival notre engagement pour nos jeunes, en plaçant le projecteur sur toutes les initiatives scolaires et hors cadre scolaire, qui se déclinent à l’année.

Je souhaite à toutes et tous une excellente saison estivale au Paradou et vous laisse découvrir ce nouveau numéro d’Au fil de l’Arcole.

Belle lecture à tous,

Le Maire
Pascale LICARI

Un village qui prend soin de ses habitants

Qu'il s'agisse de renforcer la qualité et la proximité de l'accès aux soins des paradounais ou d'anticiper une politique municipale sociale adaptée aux besoins de chacun, la commune place la santé et la solidarité au cœur de sa qualité de vie.



MAISON DE SANTÉ : LA MUTUALISATION DES PROFESSIONNELS DE SANTÉ EST LANCÉE

Le chantier de la Maison de santé, lancé à l'hiver 2022 avance et laisse envisager une ouverture fin 2024.

L'offre de professionnels de santé, au nombre d'une dizaine aujourd'hui, sera bientôt complétée par l'arrivée d'un dentiste, en cours de recrutement.

Certains professionnels ont déjà adhéré à la société interprofessionnelle de soins ambulatoires "Ouest-Alpilles" regroupant les communes du Paradou et de Fontvieille, un gage d'accès aux soins renforcé.

Ce fonctionnement permet de regrouper plusieurs médecins généralistes et spécialistes, kinésithérapeute, infirmières/infirmiers et paramédicaux (ostéopathe, psychanalyste, etc.).



RECHERCHE DENTISTE !

La Commune recherche un dentiste pour compléter l'offre de soins proposée au sein de la Maison de santé.

Pour tout renseignement merci de contacter la mairie.

LA COMMUNE ANALYSE LES BESOINS SOCIAUX DE SA POPULATION

Les communes doivent réaliser une analyse des besoins sociaux de ses habitants. Objectif ? Rassembler toutes les données permettant d'affiner l'action sociale dans les communes.

En partenariat avec le cabinet Populus Études, le Paradou a donc lancé son enquête en février 2023, dont les résultats définitifs sont attendus à l'automne.

La population a répondu à un questionnaire diffusé sur le site internet de la commune, par mailing ou par format papier, disponible en mairie.

CHIFFRES CLÉS DU PARADOU



LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS) TOUJOURS AUX CÔTÉS DES PARADOUNAIS



Le CCAS met en œuvre les solidarités et organise l'aide sociale au profit de habitants de la commune. Il permet de lutter contre l'exclusion, d'accompagner les personnes âgées, soutenir les personnes en situation de handicap.

Plus d'information au [04 90 54 54 01](tel:0490545401)

ZOOM SUR LE PROFIL DES PERSONNES AYANT RÉPONDU AU QUESTIONNAIRE ABS

PROFIL

- 69% sont des femmes
- 59% exercent une activité professionnelle
- 26% exercent leur activité au Paradou, 12% à Maussane-Alpilles, 12% à Arles, 8% à Avignon, 4% aux Baux de Provence, 51% dans d'autres communes.

CATÉGORIE SOCIO-PROFESSIONNELLE

- Âge : 30-44 ans (32%), 45-65 ans (31%), > 66 ans (33%)
- 36% sont des retraités, 25% des employés, 14% des cadres/agents de maîtrise, 9% des artisans et 8% des professions libérales
- 48% sont des familles avec enfant(s)
- 4% sont en situation de handicap.

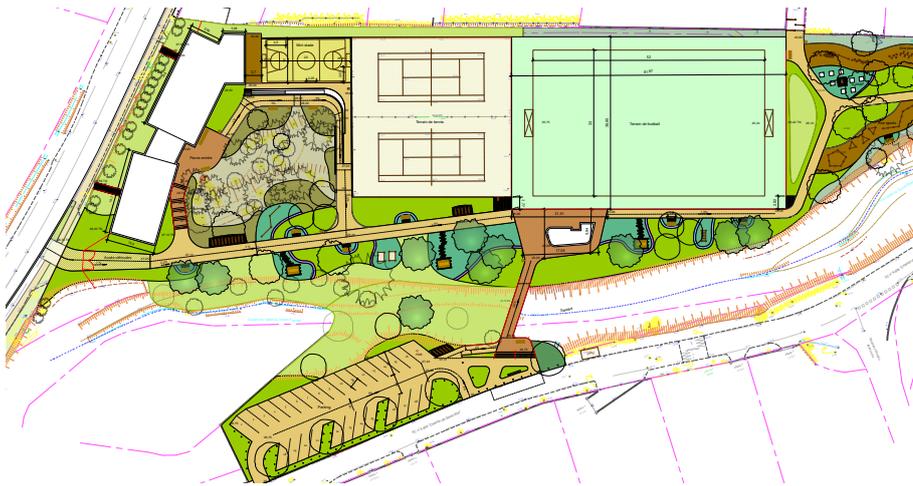
REVENUS en € nets/mois

- 79% ont des revenus > à 2000 €
- 16% ont des revenus entre 1200 € et 2 000 €
- 5% ont des revenus < 1200 €

192 réponses, soit 21% des ménages de la commune.

Point sur les travaux

Le village bénéficie aujourd'hui d'un cadre de vie embelli. Voiries, espaces publics, sécurité, réseaux, mobiliers urbains, fleurissement : les chantiers suivent leur cours selon les calendriers prévus façonnant petit à petit le renouveau du cadre de vie au Paradou. Tour d'horizon des travaux en cours dans le village.



■ COMPLEXE SPORTIF



L'essentiel des travaux concernant le nouveau parking, la passerelle d'accès, le kiosque d'accueil, le terrain de sport et le parc sont terminés depuis fin mai 2023. La sécurisation de l'ancien accès sur l'avenue de la Vallée des Baux et autour des tennis ainsi que des équipements complémentaires autour du terrain de sport seront réalisés pour cet automne.

■ MAISON DE SANTÉ



Les travaux de désamiantage et de démolition de l'ancienne poste sont à présent terminés. La complexité de déplacement de plusieurs réseaux souterrains a retardé la préparation du site et le lancement des travaux de fondations. La livraison du bâtiment est prévue fin 2024.

■ SALLE POLYVALENTE ET SALLE DES ASSOCIATIONS



Le désamiantage et la démolition des bâtiments annexes sont terminés. Les travaux vont être réalisés concomitamment à ceux de la maison de santé et la salle, entièrement réhabilitée et agrandie, sera livrée fin 2024.

■ VOIRIES

Les travaux de remise en état des voiries détériorées par les intempéries du 7 septembre 2022 (hors chemin de Saint Éloi) sont terminés depuis le 28 avril 2023. La reconnaissance d'état de catastrophe naturelle permettra le remboursement des chantiers.

■ REMISE EN ÉTAT DU GAUDRE DE L'ESTAGNOL

Chemin de Saint-Éloi, suite aux dégâts occasionnés par les intempéries du 7 septembre 2022 : les travaux sont programmés au début de l'automne.

■ CHEMIN DE SAINT-ÉLOI

Les travaux d'enfouissement des réseaux électriques et de télécommunications sous maîtrise d'ouvrage du Syndicat Mixte d'Énergie du Département (SMED) complètent un programme déjà entrepris régulièrement dans l'ensemble du village, concourant à éliminer une certaine pollution visuelle.

■ CHEMINS COMMUNAUX

La 2^{ème} tranche des travaux d'entretien, comprenant les chemins de Castillon, de Pastresson, de la Burlande et l'ancien chemin de Maussane, se poursuivra, dès l'obtention des subventions par le Département 13.

■ OPTIMISATION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC

Chemin du Grava, chemin Aubert et route de Brunelly avec l'installation de 33 nouvelles lampes type LED et la mise en conformité de 7 armoires électriques d'éclairage public.

■ FAÇADE SPAR

Les travaux sont programmés pour novembre 2023.

■ ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE HUBERT NYSSSEN

Les travaux d'amélioration de l'isolation de 6 classes, ainsi que la pose de ventilateurs et de brise-soleil sont prévus durant les vacances d'été 2023. Le centre aéré sera quant à lui déplacé à l'école maternelle pendant la durée du chantier.



Des droits et devoirs pour chaque citoyen

En matière d'urbanisme, il est parfois utile de rappeler la responsabilité de chacun pour assurer les règles de bon voisinage. Démonstration.



GAUDRES, FILIOLES ET FOSSÉS : UNE OBLIGATION D'ENTRETIEN ENCADRÉE PAR LE CODE DE L'ENVIRONNEMENT ET LE CODE CIVIL

RAPPEL DES DROITS ET DEVOIRS DE CHAQUE CITOYEN

- Tout riverain a la charge d'entretien des gaudres, filioles d'arrosage et ruisseaux d'assainissement traversant sa propriété.
- Pour les ouvrages situés à la limite de deux propriétés, chacun des riverains concernés doit s'acquitter de leur entretien. La réglementation, très explicite à ce sujet, autorise le conseil municipal, en cas de défaut d'entretien avéré, de faire exécuter les travaux à la charge du propriétaire.

“Le propriétaire riverain est tenu à un entretien régulier du cours d'eau. L'entretien régulier a pour objet de maintenir le cours d'eau dans son profil d'équilibre, de permettre l'écoulement naturel des eaux et de contribuer à son bon état écologique ou, le cas échéant, à son bon potentiel écologique, notamment par enlèvement des embâcles, débris et atterrissements, flottants ou non, par élagage ou recépage de la végétation des rives.”

Article L215-14 du Code l'Environnement

“Si le propriétaire ne s'acquitte pas de l'obligation d'entretien régulier, la commune, après une mise en demeure restée infructueuse, peut y pourvoir d'office à la charge de l'intéressé. Le maire émet à l'encontre du propriétaire un titre de perception du montant correspondant aux travaux exécutés. Il est procédé au recouvrement de cette somme au bénéfice de la commune, comme en matière de créances de l'État étrangères à l'impôt et au domaine.”

Article L215-16 du Code l'Environnement

TAILLE ET ÉLAGAGE DES HAIES : L'OBLIGATION D'ENTRETIEN

Selon le Code civil, les riverains doivent obligatoirement élaguer les arbres, arbustes ou haies en bordure des voies publiques ou privées, de manière à ce qu'ils ne gênent pas le passage des piétons, ne cachent pas les feux de signalisation et les panneaux (y compris la visibilité en intersection de voirie). Les branches ne doivent pas toucher les conducteurs aériens EDF, France Télécom et l'éclairage public.

PLANTATIONS

■ Respect des distances minimales

- + de 2 mètres : au moins 2 mètres de la limite séparative
- - de 2 mètres : la distance est fixée à 0,50 mètre de la limite séparative

■ Entretien

- Tout propriétaire doit couper les branches qui dépassent la limite séparative et avancent sur le terrain voisin.
- Le voisin ne peut élaguer les branches lui-même. Il a en revanche, la faculté d'exiger que cet élagage soit effectué même si le dépassement des branches a été toléré pendant plus de trente ans.
- Un propriétaire peut exiger cet élagage, même si cette opération risque de faire mourir l'arbre. Contrairement aux branches, il a le droit de couper les racines des arbres voisins qui empiètent sur son terrain.
- En cas de dommages subis sur la propriété, un voisin peut être tenu responsable. Si ce sont les branches d'un arbre fruitier qui avancent sur la propriété contiguë, le voisin n'est pas autorisé à cueillir les fruits, mais s'ils tombent par terre, il peut les ramasser.
- Si les plantations empiètent sur le domaine public : l'élagage du branchage des arbres peut être dicté par un souci de sécurité des personnes qui empruntent une voie publique, communale ou départementale.
- Dans le cadre d'une location, les frais d'entretien et d'élagage sont à la charge du locataire.
- Les travaux d'élagage peuvent être reportés à une date ultérieure pour être effectués durant une période propice pour les végétaux.



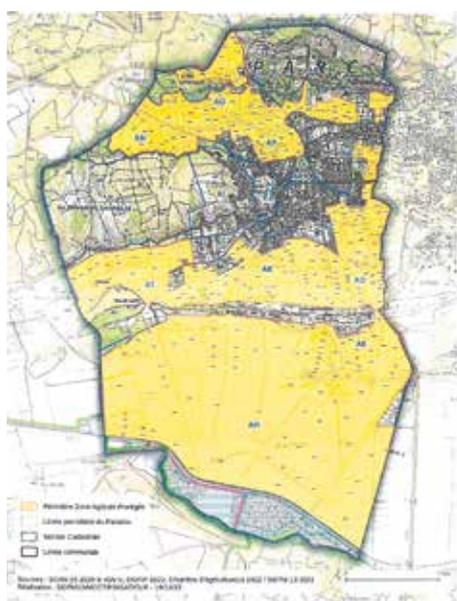
PROPRIÉTAIRE DE VÉGÉTAUX : QUELLES RESPONSABILITÉS ?

Lorsque le voisin ne respecte pas les règles de distance, il peut être contraint par le tribunal d'élaguer les arbres à la hauteur légale ou de les arracher. L'arrachage de l'arbre n'est plus possible s'il a dépassé la hauteur légale ou préconisée par les usages locaux depuis plus de 30 ans.

URBANISME : LES POUVOIRS DE POLICE DU MAIRE

Au titre de leur pouvoir de police, les maires sont parfaitement fondés à exiger des propriétaires qu'ils procèdent à l'élagage des plantations riveraines d'une voie publique.

- La mairie peut faire procéder aux travaux d'office aux frais du riverain, après mise en demeure par lettre recommandée avec AR et restée sans effet.
- Dans son Département, chaque préfet peut prendre par arrêté des dispositions de lutte contre les incendies. Il peut aussi prendre des dispositions imposant aux propriétaires un débroussaillage aux abords de leur propriété.



CRÉATION D'UNE ZONE AGRICOLE PROTÉGÉE (ZAP)

Sur proposition du Directeur Départemental des Territoires et de la Mer des Bouches-du-Rhône, un arrêté Préfectoral, en date du 1^{er} février 2023, autorise la création d'une Zone Agricole Protégée (ZAP) au Paradou.

Celle-ci répond à un besoin d'intérêt général de sauvegarder à long terme des terres à vocation agricole, dans un territoire périurbain soumis à une forte pression foncière, en raison, soit de la qualité de leur production, soit de leur situation géographique, soit de leur qualité agronomique.

Plus d'information sur :

📄 <https://www.mairie-du-paradou.fr/vivre/mon-village/plan-local-urbanisme.html>

Spécial enfance et petite enfance

La commune offre aujourd'hui les meilleures conditions d'épanouissement aux tout-petits comme aux enfants scolarisés dans le village : accueil petite enfance, infrastructures et équipements scolaires, découvertes pédagogiques variées et loisirs, sont au cœur de ses priorités.

Fermeture de la 6^{ème} classe de l'école élémentaire : un regret partagé

M^{me} le Maire et sa 1^{ère} adjointe en charge de l'enfance, ont soutenu activement l'action menée par les parents d'élèves auprès de l'Éducation Nationale, afin d'éviter la fermeture de la 6^{ème} classe (réunions en mairie, courrier à l'inspection académique).

Malgré cette action commune, la direction académique a pris la décision de fermer la 6^{ème} classe.

Les arguments permettant de convaincre le DASEN* de maintenir la 6^{ème} classe étaient faibles. En effet à la rentrée de septembre 2023, 39 enfants intègrent le collège en 6^{ème}, et moins de 20 élèves rentreront en classe de CP (soit une baisse de 22 élèves, équivalent à une classe entière).

*Directeur académique des services de l'éducation Nationale



UNE JOURNÉE CITOYENNE POUR SENSIBILISER LES ENFANTS À LA SÉCURITÉ !

Dans le cadre de la journée citoyenne du 30 mai 2023, les classes de CM2 des trois écoles du Paradou, Maussane-les-Alpilles et Mouriès ont bénéficié de belles rencontres avec les pompiers, le CCFF*, la gendarmerie, l'ONF** et la brigade cynophile de Saint-Martin-de-Crau au centre de secours de la Vallée des Baux.

*Comité Communal des Feux de Forêt - **Office National des Forêts



UNE CENTAINE D'ENFANTS AUX ATELIERS DE SENSIBILISATION CITOYENNE 2023

- Secourisme : les gestes qui sauvent avec le SDIS13
- Recherche de personnes avec la Brigade cynophile
- Recherche d'indices avec la Gendarmerie des Baux-de-Provence
- Sensibilisation aux risques de feux de forêts et manipulation des lances avec le CCFF
- Protection de la forêt, connaissance de la faune et de la flore des Alpilles avec l'ONF.

LA COMMUNE REMERCIE LA CAPITAINNE ANNE-MARIE AYME, cheffe du centre de secours de la Vallée-des-Baux et son équipe ainsi que l'ensemble des partenaires, enseignantes et parents d'élèves, tous engagés dans l'organisation, de la désormais annuelle, "Journée Citoyenne". Une expérience rafraîchissante, les enfants ayant terminé la journée par un arrosage bien dosé des pompiers !

BRAVO À NOLAN JUDAS, élève de CM2 du Paradou qui a remporté le concours de dessins. Une publication bien méritée dans le calendrier des Pompiers de 2024 !

Nuit internationale de la chauve-souris : le coup de cœur de l'école du Paradou

En France les chauves-souris sont protégées par la loi du 10 juillet 1976 relative à la protection de la nature : il est donc strictement interdit de les détruire.

Chaque année, la *Nuit internationale de la chauve-souris* fait découvrir la biologie, le mode de vie, les menaces mais aussi l'action de protection mises en place pour protéger ces chiroptères. Le 27 août 2022 au Paradou, conférence, film, pique-nique et déambulation au cœur du village ont rythmé cette nuit spéciale animée par le PNRA.

Ce projet a enthousiasmé les élèves de l'école élémentaire et leurs enseignants : l'école du Paradou s'est ainsi engagée dès la rentrée pour la protection des chauves-souris via des ateliers de découverte et des animations animés par le Parc Naturel Régional des Alpilles.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Les chauve-souris sont des insectivores pouvant manger en une nuit la moitié de leur poids en mouches moustiques papillons, chenilles, etc.

Ces mammifères sont par ailleurs totalement inoffensifs et victimes d'accusations injustes encore aujourd'hui : non, elles ne s'accrochent pas aux cheveux !



19

nichoirs et gîtes pour chauves-souris ont été installés dans et autour du village.



CRÈCHE, RETOUR À LA NORMALE

L'association "Le rendez-vous des tout-petits" a élu son nouveau bureau le 12 avril 2023. Cette association emploie 15 personnes, via un mandat de gestion de l'ADMR (Aide à Domicile en Milieu Rural).

L'association des parents est l'employeur responsable du fonctionnement de la crèche (admission, vote des projets pédagogiques...). L'ADMR, quant à elle, possède un mandat de gestion, ce qui signifie qu'elle accompagne l'association dans les démarches administratives, comptables et législatives, entre autres.

Une toute nouvelle équipe vient ainsi d'être engagée, après la fermeture obligatoire de la crèche de mars dernier, la structure ne bénéficiant plus de personnel diplômé. Les enfants ont depuis à nouveau été accueillis dans les locaux.

UN VOYAGE SCOLAIRE EN LOZÈRE

Les classes de CP et CM1 sont parties en voyage scolaire en Aveyron du 30 mai au 2 juin dernier pour visiter notamment le Parc des loups du Gévaudan et Micropolis.



Spécial jeunesse

Être adolescent lorsque l'on vit dans un village peut sembler à première vue...ennuyeux. Mais pas au Paradou ! La commune propose à sa jeunesse un programme riche et varié pour leurs animations et loisirs, mais aussi pour motiver les jeunes citoyens à construire l'avenir de leur village.

CONSEIL DES JEUNES PARADOUNAIS : EN ROUTE POUR LE SÉNAT !

Le 16 mai dernier, M^{me} DEVESA sénatrice des Bouches-du-Rhône, conviait les membres du Conseil des jeunes paradounais à visiter le Sénat à Paris. Treize jeunes conseillers et leurs accompagnateurs ont ainsi bénéficié d'un financement de la commune pour leurs déplacements en train et à Paris *intra muros*, afin de découvrir ce haut lieu du pouvoir législatif dans les meilleures conditions.



PAROLE DE JEUNES !

“J'ai été ému par cette visite, c'était très beau”.

“L'architecture du bâtiment est magnifique”

“J'ai bien aimé la visite du Sénat car on a appris plein de choses. J'ai trop hâte d'y retourner”

“Les jardins du Luxembourg où on a pique-niqué sont magnifiques”

“Ce que j'ai vu m'a enrichi. L'hémicycle était énorme !”

LE BUDGET DÉDIÉ À LA JEUNESSE



LE CONSEIL DES JEUNES PARADOUNAIS MOTIVÉS... PAR JAMY GOURMAUD !

La municipalité a saisi le Conseil des jeunes paradounais (CJP) pour l'aider dans une mission particulière : trouver le nom du nouveau petit chemin jouxtant l'école élémentaire. Une idée, émise lors d'un conseil des jeunes, a fait la joie et l'unanimité des conseillers : “*le chemin de Jamy*”, en l'honneur de Jamy Gourmaud présentateur de l'émission de télé “*C'est pas sorcier*”, très populaire auprès des enfants en raison de la vulgarisation scientifique qu'elle propose. L'inauguration de cette nouvelle dénomination de rue a eu lieu le samedi 17 juin 2023 en présence d'un invité exceptionnel... Jamy Gourmaud lui-même !



UN PROGRAMME VARIÉ ET ATTRACTIF POUR LES STAGES SPORTIFS JEUNES 2023

Une semaine "Aventure escalade" dès 9 ans du 17 avril au 21 avril : un succès comme chaque année avec la participation de 11 enfants.

Un programme de *Via Ferrata* et *Cordata* organisées à St-Rémy, Collias et Cavaillon ont en effet enchanté les participants.



"DO YOU SPEAK ENGLISH ?"

Vif succès pour le stage d'anglais proposé aux 8 - 11 ans organisé durant les vacances de printemps 2023, en lien avec la Compagnie Détours (et un professeur titulaire du CAPES d'anglais).

SPÉCIAL ÉTÉ 2023

■ STAGES SPORTIF JEUNES

- Pont du Gard - 8/16 ans (12 places)
10 juillet au 13 juillet : Kayak, Paddle, VTT
- Entressen - 8/16 ans (12 places) - 17 juillet au 21 juillet :
Fun boat, planche à voile, dériveur, catamaran, Kayak.

■ SPÉCIAL ADOS

- Soirée *Pizza, jeux de société et VR* (réalité virtuelle) en collaboration avec Familles Rurales pour les jeunes Paradounais collégiens (à la rentrée 2023) - 3 juin - Complexe sportif
- **NOUVEAUTÉ !** Lancement d'un Accueil Loisirs sans Hébergement (ALSH) Jeunes, un "centre aéré" dédié aux jeunes adolescents, avec animateur, minibus pour déplacements et nombreuses activités dédiées... en alternance avec d'autres sites.

UN NOUVEL ACCUEIL LOISIRS SANS HÉBERGEMENT POUR LES JEUNES PARADOUNAIS

- Ouverture d'une semaine supplémentaire cette année au centre aéré entre le 10 juillet et le 4 août.

⚠ Attention ! Cet été le centre aéré déménage à l'école maternelle en raison des travaux de rénovation thermique effectués pendant l'été à l'école élémentaire.

- La municipalité et Familles Rurales proposent également cette année :

- **Mon 1^{er} Séjour** du 24 au 26 juillet 2023, pour les CP-CE1
- **Séjour Numérique**, du 24 au 28 juillet 2023, pour les CM2-6^e-5^e
- **Séjour Numérique**, du 24 au 28 juillet 2023, pour les 4^e-3^e-2^e-1^e-Terminale (jusqu'à 17 ans)
- **Séjour Sport en Pleine Nature**, du 7 au 11 août 2023, pour les CE2-CM1-CM2
- **Séjour Sport en Pleine Nature**, du 7 au 11 août 2023, pour les Ados (à partir de la 6^e).

Le Paradou rayonne !

Le printemps a été festif au Paradou. Entre nouvelles animations et activités culturelles régulièrement programmées, l'agenda des manifestations a attiré une toute nouvelle fréquentation, qui dynamise le village. Retour sur des festivités printanières... prometteuses !



LE JOLI SUCCÈS DES BELLES VOITURES

Le 28 mai le village était placé sous le signe des plus belles automobiles de la région : sportives, de prestige ou de collection, cinquante voitures en exposition se sont partagées la vedette autour de la mairie et sur l'avenue Jean Bessat.

À l'initiative de la mairie et organisée par des élus, passionnés d'automobile, la manifestation a remporté un vif succès populaire. Des centaines de personnes du village et des environs ont ainsi déambulé dans le centre du Paradou admirant tour à tour des Mercedes 300 SL, Ferrari, Lamborghini, Jaguar, Porsche, Alpine, Aston Martin, KTM, Bentley, etc. Dans l'après-midi un circuit à travers les Alpilles a permis à ces belles mécaniques de dégourdir bielles et pistons. Un pari réussi et une seconde édition déjà en préparation.

50 voitures exposées
+ **de 500** personnes pour assister à la première édition des Belles voitures.



TOUJOURS PLUS D'INSCRITS À LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

La bibliothèque municipale Hubert Nyssen est de plus en plus populaire : 424 emprunteurs actifs sur 610 inscrits, avec de nouvelles inscriptions régulières et diverses activités à l'année. Les raisons de cet engouement ? Le travail de l'ombre du personnel et de l'équipe de bénévoles qui accueillent dans un lieu chaleureux et convivial, amoureux du livre et novice de la lecture !

AU PROGRAMME :

- Accueil du public, adulte et jeunesse, sur des créneaux de permanences, pour offrir une sélection correspondant aux attentes.
- Interactions avec le centre aéré, le Relais des Assistantes Maternelles et les écoles du Paradou
- Maintien du service de portage à domicile pour les seniors sur RDV
- Ateliers d'écritures pour adultes depuis mai
- Trocs du Livre Lu organisé 2 fois / an
- Partir en Livre organisé le 24 Juin 2023.

LA BIBLIOTHÈQUE VA À L'ÉCOLE !

- **En maternelle**, la bibliothécaire se déplace le vendredi matin pour un moment de lecture avec les trois classes consécutivement
- **En élémentaire**, trois accueils de classe par semaine avec ateliers thématiques, prêts de malles-livres et projets spécifiques (BD, etc.). Deux accueils les lundis et mardis sur la pause méridienne pour animer le moment de cantine.
- **En vacances**, des ateliers durant les vacances scolaires, comme la récente création d'un bestiaire d'animaux fantastiques et d'un cabinet de curiosités.



L'IMPRESSONNANTE FRÉQUENTATION DE LA NOUVELLE FÊTE DE LA TRANSHUMANCE

Dimanche 2 avril, des centaines de moutons appartenant à Frédéric Galle, berger du Paradou, ainsi que des ânes de Li Camin de Prouvenco ont parcouru les rues du village.

Une impressionnante fréquentation pour cette première édition de la Fête de la transhumance, orchestrée par la conseillère municipale déléguée aux fêtes et traditions, accompagnée de nombreux élus, dont le succès a permis d'acter sa régularité chaque année, le dimanche "des Rameaux".

+ de
700
moutons dans
les rues du village.

EN PARALLÈLE

- La Maison de la transhumance a prêté à la commune une exposition retraçant l'histoire régionale de la transhumance.
- Trois haltes : à l'église, au gîte d'étape, et sur le chemin de Saint-Jacques de Compostelle à Rome, passage désormais de la Routo.
- Un travail pédagogique avec les enfants de l'école primaire pendant l'année, en lien avec le Parc Naturel Régional des Alpilles.

DES ANIMATIONS AUX UNIVERS MULTIPLES

La municipalité offre des stages pour petits et grands, pour partir à la découverte d'univers différents.

- Semaine festive autour de la musique et du livre du 17 au 24 juin.
- École de dégustation : un atelier d'apprentissage à la dégustation du vin (Côtes-du-Rhône, Bordeaux, Champagne, etc.) a lieu une fois par mois le vendredi soir sur le site de la Treille.



DE NOUVELLES DÉCORATIONS ESTIVALES POUR LA PLACE CHARLOUN RIEU

En complément des illuminations de Noël, l'équipe municipale propose des décorations estivales colorées, Place Charles Rieu, pour égayer notre village.



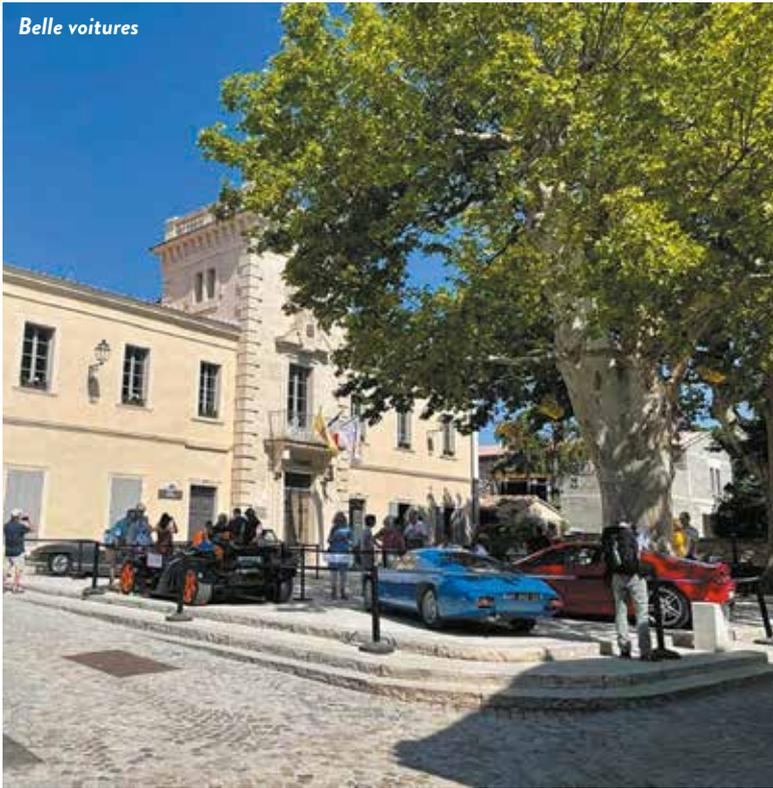
LE SAVIEZ-VOUS ?

La salle polyvalente étant fermée pour travaux, les manifestations culturelles attendent les beaux jours pour profiter des "extérieurs".

Plus d'informations sur l'agenda municipal et à l'accueil de la mairie.

DANS LE RÉTRO...

Belle voitures



Tennis



Journée citoyenne jeunes



Transhumance



Terre des Baux visite aqueduc



Classe verte école



ES'CALE



Les amis de Charloun Rieu



Cérémonie du 8 mai





E.S 13



Compagnie Détours



Visite de la classe de CE2-CM2



Voeux de la Municipalité



Cérémonie du 8 mai



Compagnie Détours

Écoliers en visite dans le bureau du maire



E.S 13



Chorale Compagnie Détours à l'église



Chemin de Jamy



Inauguration avec Jamy, le maire et le conseil des jeunes



Tombeau Charloun Rieu



Fête Charloun Rieu



A.P.E.P.

La belle vie associative du Paradou

La vivacité du tissu associatif paradounais anime toute l'année la bonne ambiance du village, rythmant un agenda toujours fourni, grâce aux nombreux bénévoles, qu'il faut saluer.



VIE ASSOCIATIVE : DES ACTIVITÉS VARIÉES ET DES BÉNÉVOLES ENGAGÉS !

Pendant la rénovation de la salle polyvalente et de la salle des associations, celles-ci sont logées à la Treille et dans un algéco loué par la commune.

LE SOUTIEN MUNICIPAL RENFORCE LA VIE ASSOCIATIVE

Chaque année, des subventions sont accordées aux associations ayant déposé une demande en mairie. En 2023, un budget de 10 840 € a été voté en Conseil municipal* pour soutenir la vie associative du village, dont :

- 10 associations culturelles et sociales
- 5 associations sportives

*le 12 avril 2023

28

associations déclarées
au Paradou !



Paroles associatives



APEP Association des Parents d'Élèves du Paradou

■ ÉVÉNEMENTS RÉALISÉS EN 2022-2023

- Cadeau de bienvenue pour les enfants de petites section
- Halloween où nous avons organisé une chasse aux citrouilles + buvette
- Le père Noël dans les écoles avec distribution de chocolat + photo
- Pâques : chasse aux œufs + distribution de chocolat + buvette
- Kermesse : tirage des lots + buvette
- Confettis offerts pour le carnaval
- Bourse aux jouets - 11 juin
- Buvette + grillades pour le spectacle d'école de la maternelle - 16 juin
- Buvette + grillades pour le spectacle d'école de la primaire - 23 juin
- Participation à la manifestation "partir en livres" - 24 juin
- Spectacle de fin d'année offert aux enfants scolarisés au Paradou - 26 juin
- Participation aux sorties scolaires de fin d'année
- Cadeau de départ pour les CM2.

■ À VENIR

- Kermesse - 1^{er} juillet

Plus d'information sur ✉ apec13520@gmx.fr



TERRES DES BAUX, D'HIER À AUJOURD'HUI

L'Association a pour objet la conservation, la protection et la promotion des éléments constitutifs de l'identité des villages du Paradou, des Baux-de-Provence et de Maussane-les-Alpilles (patrimoine matériel et immatériel / patrimoine historique, culturel, environnemental, etc.).

- Après une année 2022 consacrée aux expositions "Regards croisés", 2023 a débuté par l'assemblée générale annuelle, à la Treille au Paradou. Depuis le début 2023, les nombreuses conférences tout public et gratuites sont très suivies :
- Le canal de Marius - OtelloBadan
- La réserve naturelle de l'Ilon Delphine Haas et Orlane Fougeroux avec le PNRA
- Une dynastie de Tarasque(s) - Gilbert Chalença
- La Carretoramado - René Moucadel et Marylène Simian-Gonfond
- Folco de Baroncelli et le rêve camarguais - Annelyse Chevalier

Nous avons reçu sur les sites archéologiques du Paradou, les Tours de Castillon et la Burlande, nos amis du Groupe Archéologique de Mouriès et de la Chapelle Saint-Gabriel curieux d'en connaître plus. Actuellement nous avons entamé un travail sur le goût, la cuisine et les enfants avec la Bibliothèque Municipale Hubert Nyssen. Il aboutira à une exposition en novembre prochain dans le cadre des journées Oléa. Les adhérents sont invités à des sorties, à ce jour au programme : La Roquette à Arles et le site archéologique de Saint-Blaise.

Plus d'information sur ✉ terresdesbaux@laposte.net

f Terres des Baux, d'hier à aujourd'hui

🌐 <https://www.associationterresdesbaux.com/>



ART'COOL ACADEMIE

L'association Art'Cool Académie a pour objet de proposer et d'enseigner des activités artistiques, culturelles et sportives sous différentes formes.

- La Zumba® qui s'adresse à tous les âges, des primaires aux Séniors et un cours spécial a été ouvert pour les personnes à mobilité réduite, le cours se faisant assis.
- La Percu'Danse, alliant danse et percussions réunissant tous les âges pour bouger autrement.

■ ÉVÉNEMENTS RÉALISÉS

En raison des travaux sur la commune, le spectacle de fin d'année a été réalisé en collaboration avec l'association Maussanaise **Mistral Académie** à la salle Jack Sautel Agora et a permis de venir encourager et découvrir le travail et la progression de nos élèves - **24 juin 2023**

■ À VENIR

Nous organisons à l'occasion d'**Octobre Rose**, plusieurs randonnées dans les Alpilles de 10 à 15 km au profit de la **Ligue contre le cancer**. Nous vous donnons rendez-vous en octobre 2023 pour poursuivre cette belle action.

Plus d'information sur ✉ art-cool.academie@laposte.net ou ☎ 06 16 76 13 05



ES'CALE

■ ÉVÉNEMENTS RÉALISÉS

Après l'exposition dans les salles polyvalente et des associations du 9 au 17 juillet 2022, Es'cale a participé à l'exposition intercommunales 13520 dite "Les Arts dans la vallée des Baux" du 8 au 23 avril 2023 (moyenne 400 visiteurs/jour) avec quatre de ses artistes.

Puis Es'cale a exposé à "La Citerne" des Baux (moyenne 250 visiteurs/jour) avec la création d'une toile et d'une sculpture pendant toute la durée de l'exposition ainsi que des projections quotidiennes dans la salle au-dessus de l'exposition - du 2 au 15 mai 2023

- une animation pour le Domaine du Méjan du Paradou devant de jeunes scolaires - 14 juin

■ À VENIR

- une journée d'exposition au Paradou, sur la place de la Mairie en juillet
- une présentation d'œuvres de ses artistes les 16 et 17 septembre dans l'église du Paradou au titre des Journées du Patrimoine.

Plus d'information sur ✉ cavenago.alain@orange.fr



COMPAGNIE DÉTOURS

■ ÉVÉNEMENTS RÉALISÉS

- La première année d'activité de la Compagnie Détours a été riche en animations : trois représentations du Marché Extraordinaire, un spectacle de contes, des conférences (neurosciences, développement personnel, communication animale), des ateliers (modelage, QiGong, écriture, pole dance, sophrologie) et des stages (gospel, anglais).
- Pour les fêtes de fin d'année, notre chorale a eu le plaisir de chanter quelques morceaux lors de l'inauguration des illuminations et elle a rempli l'église du Paradou lors de son concert de Noël !
- Un atelier de danse africaine à la Treille - 9 juin
- Pour fêter l'arrivée de l'été, mise à l'honneur des comédies musicales sur la place de la mairie. Ce concert gratuit a été suivi d'un karaoké géant ! - 17 juin

■ À VENIR

À la rentrée, nous vous proposerons de nouvelles activités - régulières et occasionnelles -

Merci pour votre soutien ! Passez un magnifique été !

Plus d'information sur [f La Compagnie Détours Whatsapp \(Infos Compagnie Détours\)](#), [@lesartsjoyeux](#) et [Internet \(compagniedetours.com, où vous pourrez vous inscrire pour recevoir notre newsletter\)](#).



E.S. 13

Notre club compte 120 adhérents et propose au fil de l'année différentes activités sportives (Gymnastique, marche, randonnée, danse, jeux de boules) et culturelles (arts plastiques et jeux de société). Toutes ses activités se pratiquent à la Treille.

■ ÉVÉNEMENTS RÉALISÉS

- Participation comme chaque année au Forum des Associations
- Remise du colis de Noël offert à chaque membre par le Département
- Repas du club offert à ses membres au Bistrot du Paradou
- Loto du club
- Journée à Marseille avec visite de la grotte Cosquer et repas au restaurant du Sanctuaire à notre Dame de la Garde
- Animations et repas à l'Étang des Aulnes organisé par l'ES13

■ À VENIR

- Séjour randonnée dans le Vercors
- Concours de boules
- Pique-nique randonnée
- Apéritif dînatoire pour clôturer la fin de saison

Pour les seniors intéressés par notre club :

Plus d'information auprès de **Marc VANCAYSEELE Délégué ES13 Club Le Paradou - Canto Cigalo**
✉ es13clubleparadou@gmail.com

Retrouvez les photos de ces 4 associations en cahier central



TENNIS CLUB

■ ÉVÈNEMENTS RÉALISÉS POUR LA SAISON 2022/2023 CÔTÉ ASSOCIATIF

Une nouvelle structure du bureau s'est mise en place dès la saison 2023. Philippe, Laurent, Aymeric et Céline œuvrent pour développer le club et satisfaire ses 50 membres.

CÔTÉ SPORTIF

Deux tournois de différents niveaux, organisés par Kevin Mourgues, ont eu lieu depuis le début de saison (Niveau NC-> 15.1)

Ces tournois ont attiré des joueurs et joueuses de club proches et moins proches ainsi que des compétiteurs venus de Paris, Marseille ainsi que du Vaucluse et du Gard. Nos jeunes joueuses Paradounaises (Hania et Tiphaine) ont multiplié les finales et ½ finales dans les tournois de la région (dont Paradou). Félicitations à elles.

Une belle réussite pour ces deux tournois d'Octobre et Avril qui ont rassemblé pour chacun d'eux, plus d'une centaine de compétiteurs (enfants, jeunes adultes).

Des articles parus dans la "Provence Sport" ont mis en lumière ces événements sportifs.

Un remerciement aux sponsors qui soutiennent le club.

■ À VENIR

Le TC Paradou vous donne rdv début septembre pour les inscriptions, lors de la journée des associations.

Plus d'information pour les réservations de cours, événements à venir et actualité du club sur www.tennisclubparadou.fr ou ☎ 07 70 32 96 34



LES AMIS DE CHARLOUN RIEU

■ ÉVÈNEMENTS RÉALISÉS

"La journée d'hommage à Charloun Rieu a eu lieu le samedi 1^{er} octobre 2022 pour fêter ses 175 printemps. Une journée exceptionnelle qui a commencé par une messe en langue provençale célébrée par le père Sébastien Montagard, curé de Bédoin, avec la participation de nombreux groupes folkloriques, en présence de Camille Hoteman Reine d'Arles, des demoiselles d'honneur, de Paulin Reynard Capoulié du Félibrige, de Jean-Pierre Richard Président de l'Observatoire de la langue et de la culture provençale, de Madame Pascale Licari, maire du Paradou accompagnée d'autres personnalités locales, s'en est suivi un défilé et un hommage au cimetière où repose l'illustre poète paysan ainsi que des danses sur la place Charloun Rieu. Pour Henri Graugnard, Président des Amis de Charloun Rieu, il était important que cette célébration puisse donner lieu à un moment de convivialité après plusieurs mois de restrictions dus à la Covid".

■ À VENIR

Cette année, l'hommage aura lieu le **samedi 7 octobre 2023**, une date à réserver sur vos agendas en attendant de célébrer le centenaire du décès de Charloun en 2024.

• Outre cette commémoration annuelle, l'Association des Amis de Charloun soutient toute l'année des initiatives d'auteurs actuels de langue provençale en participant à faire connaître leurs écrits "fin que clantisse toujours la lengo dóu Miejour !". Quelques livres sont encore disponibles auprès de l'Association sur la vie de Charloun dóu Paradou écrit par Gérard Baudin.

Également disponibles, les trois dernières parutions version bilingue à compte d'auteur de Michel Bonnefoy : Tartarin de Tarascoun, Tartarin sus lis Aup, Un proutestant cevenau dins li galèro dóu rèi

Plus d'information auprès de Henri Graugnard
☎ 06 27 44 79 07 - ✉ henri.graugnard@sfr.fr
Adhésion 15 €

Toujours plus de sport pour Paradou !

En 2023, le Paradou, village sportif, fait honneur à son label Terres de jeux 2024. En effet, le succès de la 6^{ème} édition de la Run Paradou Alpilles, a permis aux amoureux du sport de renouer avec cette course populaire et emblématique du territoire, organisée à l'initiative de la Mairie. Le récent développement des activités et les nouveaux équipements sportifs ainsi que la bonne santé de ses clubs sont tout autant source de fierté pour le village.

LA 6^{ème} ÉDITION DE LA RUN PARADOU ALPILLES, DE RETOUR APRÈS TROIS ANS D'ABSENCE

Le 14 mai dernier, Le Paradou retrouvait enfin sa course mythique *Run Paradou Alpilles*, après trois longues années d'absence, due à la pandémie. Les nombreux participants et les grands gagnants de cette 6^{ème} édition ont franchi la ligne d'arrivée sur le site du nouveau complexe sportif, après un parcours de plus de 12 km, où les attendaient un buffet et une remise de prix mérités.

LA 6^{ème} RUN PARADOU ALPILLES EN CHIFFRES

- 12,8 km de parcours sportif
- 250 mètres de dénivelé
- 240 participants : tous niveaux, amateurs et semi-pro inscrits en clubs)
- 30 % de femmes
- 5 sponsors : le Salon du Paradou, CG Construction, Bike in Alpilles, BE ATEX, Plombiers et Associés
- 80 bénévoles



SUR LE PODIUM !

- **Chez les femmes** : Julie Garnier de Saint-Martin-de-Crau, a remporté la course en 57'43, suivie de Géraldine Richard de Grambois en 1h01min et 22s puis d'Aurore Bonton d'Arles, en 1 h05min et 29 s.
- **Chez les hommes** : 1^{er} Hugo Héryn de Luyes en 49'22, suivi de Mathieu Russier d'Istres en 49'40, et Julien Chaput de Saint-Martin-de-Crau en 50'16.

Les trésors du Paradou officiellement protégés

Petit à petit le patrimoine historique du village est officiellement protégé et mis en lumière. Après l'église en 2021, ce sont les tours et le site archéologique de Castillon qui feront l'objet d'une protection au titre des Monuments Historiques en 2023.



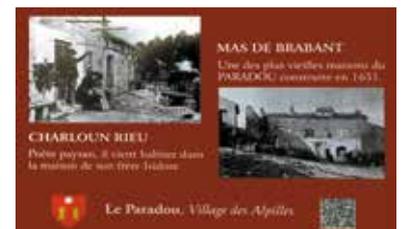
L'ÉGLISE ET LES TOURS DE CASTILLON, INSCRITES AU TITRE DES MONUMENTS HISTORIQUES

Dès transmission de l'arrêté préfectoral, le site des tours de Castillon sera inscrit à l'inventaire des Monuments Historiques.

Ce patrimoine historique paradouais bénéficiera dès cette année d'un programme de conservation et de mise valeur, grâce au concours du Parc Naturel Régional des Alpilles et le soutien financier de la Région Sud. Un architecte du patrimoine (DRAC) chargé de définir les travaux adaptés au site, accompagnera la mise en place de ce programme.

SUIVEZ LE GUIDE !

Des panneaux signalétiques sur l'histoire du Paradou et ses lieux emblématiques seront installés durant l'été dans le village. Guidant les pas des visiteurs dans la découverte de l'histoire du Paradou, les panneaux proposeront aussi un QR Code offrant des commentaires supplémentaires, également disponibles sur le site internet de la mairie. **Plus d'information sur** www.mairie-du-paradou.fr onglet **Découvrir** puis **Parcours historique**



18

nouveaux panneaux de signalétique dans le village pour accompagner le parcours historique.

LA HALTE JACQUAIRE SAINT-MARTIN DE CASTILLON, LE GÎTE DU PARADOU

“Qu'ils soient pèlerins marchant en direction de Saint Jacques de Compostelle, de Rome ou randonneurs arpentant le chemin de la transhumance (la Routo), ils sont une quarantaine à avoir été accueillis par l'association Jacquaire lors des quatre premiers mois de l'année 2023. Déjà aussi nombreux que durant toute l'année 2022, de nationalité Belge, Italienne, Espagnole et Française ils soulignent ainsi le caractère culturel européen de ces chemins et l'utilité de ce lieu d'accueil dans le développement d'un tourisme éco responsable. Le 14 Février, la Halte Jacquaire Saint-Martin de Castillon a accueilli un groupe d'enfants entre 8 et 11 ans résidents de la maison MECS() “Rayon du Soleil” à Saint-Étienne du Grès. Souhaitant favoriser la découverte de la randonnée, l'association avait répondu favorablement à un projet d'encadrement et de stage d'une animatrice de cette maison. Les enfants ont réalisé trois étapes dont l'une allant de Fontvieille au Paradou. Deux ânes les accompagnaient pour porter les sacs et la nourriture.*

À leur arrivée, lors d'un atelier cuisine, ils ont pu avec l'aide de Dominique VALADIER et de quelques bénévoles, concocter le repas du soir. Après une nuit réparatrice ils ont quitté le gîte à regret pour rejoindre les Baux-de-Provence et ensuite retrouver leur foyer. Tous étaient ravis de leur séjour “randonnée” et quelques-uns seraient bien restés une nuit de plus” - Les membres de l'association Jacquaire

(*) Maisons d'Enfants à Caractère Social (MECS)



Territoires du Paradou

Engagée dans le Plan climat, air, énergie territorial (PCAET) du Pays d'Arles depuis 2016 et labellisée Territoire à énergie positive pour la croissance verte (TEPCV), la CCVBA* est un acteur incontournable de la transition écologique et énergétique du territoire. Le PNRA, quant à lui propose un autre regard ludique sur les Alpilles. Focus sur les territoires de vie du Paradou.

*Communauté de communes Vallée des Baux-Alpilles

LA CCVBA ACCÉLÈRE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE DU TERRITOIRE

Le nouveau mode de gestion de l'eau et d'assainissement, confié en 2022 à la "Régie de l'eau et de l'assainissement" de la CCVBA permet déjà des économies sur le budget des ménages. Toutefois, l'explosion du coût des charges notamment celles de l'énergie a contraint le conseil syndical à augmenter les tarifs 2023 :

■ EAU 2023**

- 0 à 150 m³ - 0,95 € HT/m³
- 151 à 180 m³ - 1,05 € HT/m³
- À partir de 181 m³ - 1,60 € HT/m³

■ ASSAINISSEMENT 2023***

- 1,05 € HT/m³

** Pour mémoire Tarif 2022 : 0,81 € HT/m³ - Tarif SUEZ : 1,84 € HT avant passage en régie. Ces tarifs ne comprennent pas les taxes et l'abonnement.

*** Pour mémoire Tarif 2022 : 0,95 € HT/m³ - Tarif SUEZ : 1,79 € HT/m³ avant passage en régie. Ces tarifs ne comprennent pas les taxes et l'abonnement.



UNE NOUVELLE CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE POUR MAUSSANE ET PARADOU

La nouvelle centrale photovoltaïque de Maussane et Paradou a été inaugurée le 24 mai dernier en présence d'Hervé Chérubuni, Président de la Communauté de Communes, Pascale Licari, Vice-Présidente déléguée à la transition écologique, des élus du Conseil Communautaire et de Luxel, société exploitante de la centrale.

LA CENTRALE EN CHIFFRES

- 11 hectares réhabilités en 2016 par la Communauté de communes (ancienne décharge de Maussane-Le Paradou)
- 20 800 panneaux photovoltaïques résistant à 115km/h de vent
- + de 12 GWh produits /an
- près de 5000 personnes alimentées
- Un bail de 21 ans avec l'exploitant

LE SAVIEZ-VOUS ?

Un financement participatif a permis aux habitants de la Communauté de communes d'investir dans ce projet d'énergie renouvelable. 300000 € ont été collectés, 102 personnes ont donné entre 100 et 10000 €, dont 17 riverains.



LA CABRO D'OR, À LA DÉCOUVERTE DES ALPILLES

À la poursuite de la Cabro d'or est un projet Leader, financé par l'Union européenne et mis en œuvre par le Parc Naturel Régional des Alpilles (PNRA) qui vise à développer une nouvelle offre de découverte du territoire s'appuyant sur les patrimoines et paysages diversifiés des Alpilles. Disponible dès cet été.

Une chasse aux trésors grandeur nature

- 1 kit de jeu par groupe de 2 à 6 joueurs
- 6 enquêtes à résoudre
- 1 trésor à ouvrir

Plus d'information auprès de la Maison du Parc naturel régional des Alpilles
☎ 04 90 90 44 00

6

parcours retenus dans les Alpilles, dont 1 au Paradou.

Des élèves du Paradou créent une Aire Terrestre Éducative

C'est dans le cadre de l'Atlas de la Biodiversité Communale que l'école du Paradou est engagée depuis deux ans dans la création et la gestion d'une Aire Terrestre Éducative (ATE) au cœur de la Réserve Naturelle Régionale de l'Illon, un terrain du Conservatoire du Littoral géré par le Parc.

Portée par le Ministère de la Transition écologique, cette initiative associe les élèves et leur enseignant à la gestion participative d'une partie d'un territoire naturel. La démarche permet de sensibiliser le jeune public à la protection de leur environnement et de découvrir ses acteurs, à travers à un projet pédagogique écocitoyen.

AIRE TERRESTRE ÉDUCATIVE : UN PETIT TERRITOIRE NATUREL GÉRÉ PAR LES SCOLAIRES

La gestion de ce petit territoire naturel est au cœur de ce projet pédagogique : les élèves déterminent puis votent un programme d'actions au sein d'un Conseil de la Terre. Cette année, les scientifiques en herbe ont choisi d'approfondir leurs connaissances des oiseaux et de la faune, tout en créant des contenus éditoriaux sur ce site exceptionnel, destinés à la presse et les réseaux sociaux.



UN PASSAGE DE RELAIS ÉDUCATIF ET CITOYEN VALORISANT POUR TOUS

Le 9 juin dernier, les élèves de CM1 et de CM2 de l'école du Paradou inauguraient ainsi cette Aire Terrestre Éducative et le passage de relais entre les deux classes. Une présentation officielle qui s'est achevée par la pose d'un panneau signalétique et la transmission du parchemin de responsabilité de gestion de l'ATE de l'Illon aux élèves de CM1.

Les représentants de l'Éducation Nationale, la commune du Paradou, le CPIE Rhône Pays d'Arles, les Parcs des Alpilles et de Camargue, l'association A Rocha ainsi que la conservatrice de la Réserve ont unanimement salué la qualité des interventions et l'engagement des élèves, qui ne regarderont sans doute plus jamais leur territoire de la même façon !

65
ATE labellisées
en Région Sud dont le Paradou.

Un projet ambitieux soutenu par l'Agence de l'eau et l'Office Français de la Biodiversité en partenariat avec le CPIE Rhône Pays d'Arles et l'association A Rocha.

L'AIRE TERRESTRE ÉDUCATIVE, COMMENT ÇA MARCHE ?

- Créer un conseil des enfants pour discuter de la gestion de l'aire terrestre éducative
- Délimiter une zone terrestre de petite taille, support pédagogique du projet
- Faire un état des lieux approfondi de l'aire terrestre éducative
- Réaliser des sorties pédagogiques et rencontrer des professionnels du territoire et les porteurs de savoirs locaux
- Proposer et mettre en œuvre des actions de préservation de la biodiversité
- Demander la labellisation.

Une commune qui protège son environnement

Déchets, sobriété énergétique, lutte contre les effets du réchauffement climatique et contre les incendies, sensibilisation et citoyenneté : le Paradou est engagé concrètement au quotidien et toute l'année, dans la préservation de son environnement.

EXTINCTION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC DANS LE VILLAGE

Depuis l'automne 2022 les amplitudes horaires de l'extinction de l'éclairage public sont basées sur l'heure d'hiver et l'heure d'été :

- 1^{er} novembre au 31 mars : 23h00 - 06h00
- 1^{er} avril au 31 octobre : 00h00 - 06h00

Aujourd'hui, le parc d'éclairage public est équipé à 76% de LED. Un chiffre qui passera prochainement à 83% générant des économies supplémentaires, qui aideront à compenser l'augmentation de plus de 70% du coût de l'électricité en 2022 et de plus 90% en 2023 !

55%

d'économie d'électricité*, grâce au remplacement progressif des équipements d'éclairage par des lampes type LED.

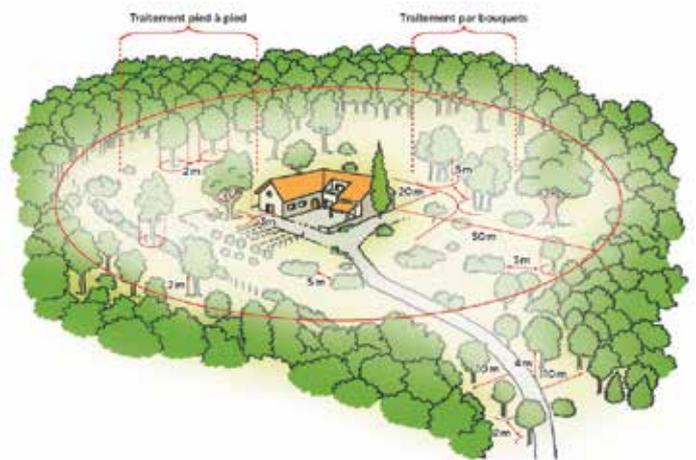
*par rapport à 2019

POUR RAPPEL : Si les bienfaits d'une telle mesure pour l'environnement et la biodiversité ne sont plus à démontrer, rappelons que l'éclairage artificiel non régulé est une source de grandes perturbations pour la biodiversité du territoire (modification du système proie-prédateur, perturbation des cycles de reproduction et des migrations).

LUTTE CONTRE LES INCENDIES DE FORÊT : LES OBLIGATIONS LÉGALES DE DÉBROUSSAILLEMENT (OLD) SONT UNE SOLUTION

Toute parcelle située à la fois en zone Urbaine et à moins de 200 mètres d'un massif forestier doit être débroussaillée sur une profondeur de 50m autour des habitations, constructions ou tout autre équipement même si la zone à débroussailler se situe sur la propriété du voisin.

C'est aujourd'hui la mesure préventive la plus efficace pour limiter les dommages aux habitations : limitation des départs de feu, intervention sécurisée des pompiers, autoprotection de sa maison assurée.



QUI DOIT DÉBROUSSAILLER ?

Les travaux liés aux obligations légales de débroussaillage sont à la charge des propriétaires des biens à protéger. Le maire assure le contrôle de l'exécution des obligations légales de débroussaillage.

Le non-respect de ces OLD est passible d'une amende de classe 4 (750 €) ou 5 (1 500 €)

L'autorité administrative peut décider, si nécessaire, d'effectuer les travaux d'office aux frais du propriétaire défaillant.

LE SAVIEZ-VOUS ? En cas d'incendie, la responsabilité d'un propriétaire peut être engagée s'il n'a pas respecté ses obligations de débroussaillage.

Plus d'information sur <https://www.parc-alpilles.fr/nos-actions/la-foret/old/> ou <https://www.onf.fr/> et www.mairie-du-paradou.fr/2023/13_Brochure_Debroussaillage.pdf

ACCÈS AUX MASSIFS EN PÉRIODE D'ÉTÉ ET RISQUE FEUX

En été, les espaces forestiers sont plus exposés aux risques d'incendie. Aussi, pour protéger les promeneurs et les sites, l'accès, la circulation, la présence de personnes dans les massifs forestiers et les travaux à proximité sont réglementés par arrêté préfectoral* pour la période du 1^{er} juin au 30 septembre.

*n° 13-2018-05-28-005 du 28 mai 2018

Pendant cette période, l'accessibilité aux massifs est déterminée quotidiennement en fonction de la météorologie et de la sécheresse. Elle est cartographiée et rendue publique pour chaque massif et pour l'ensemble des communes concernées, vers 18 heures pour le lendemain, sur le site Internet de la préfecture (carte d'accès aux massifs des Bouches-du-Rhône en ligne et  <http://bpatp.paca-ate.fr/>). Cette carte indique le niveau de danger feux de forêts du massif et, par conséquent, le niveau de limitation qui s'y applique.

Dans les Bouches-du-Rhône, des réglementations restreignent l'accès aux massifs de juin à septembre.



LE PARADOU LUTTE CONTRE L'INVASION DES CHENILLES PROCESSIONNAIRES

La municipalité a signé un contrat avec la société ECOLAB pour le traitement des chenilles processionnaires sur les lieux municipaux qui le nécessitent. De nombreux cocons (à hauteur raisonnable) ont ainsi été détruits.

Plus d'information sur

 http://www.mairie-du-paradou.fr/images/2023/Presentation_chenilles_ecolab.pdf

OPÉRATION NETTOYONS LE SUD

Samedi 15 avril, la commune du Paradou participait à l'opération régionale de ramassage des déchets "Nettoyons le sud", proposée par la Région Sud.

Le rendez-vous était donné place de l'école dès 9h30 où près de 60 personnes se sont retrouvées autour d'un petit déjeuner offert par la municipalité.

La chorale de la compagnie Détours - avec quelques "airs" de circonstance - a animé le début du rassemblement avant la présentation des consignes, la formation des équipes en 4 zones et la distribution des kits de ramassages, par le conseiller municipal délégué à la transition écologique. Après 1h30 de nettoyage, l'ensemble des participants se sont retrouvés pour rassembler, trier et peser les déchets. Ce sont plus de 200 kg de déchets récupérés durant l'opération de nettoyage, triste bilan mais beau moment de partage - dans la joie et la bonne humeur - avec les éco-citoyens du Paradou et des alentours.



"Poursuivons notre combat pour préserver notre région et notre planète, car chaque action a son importance. Continuons de montrer l'exemple et d'éveiller les consciences sur l'importance de prendre soin de notre environnement"

Mélanie ASTLES, Paradounaise, athlète de haut niveau (6 fois championne de France de voltige aérienne) et marraine de l'opération.

Du nouveau pour les citoyens

Une nouvelle approche partenariale, entre la population et les forces de sécurité de l'État, offre aujourd'hui la possibilité, pour les citoyens qui le souhaitent, de mieux s'impliquer dans les actions locales de prévention de la délinquance. De quoi s'agit-il ?



LANCEMENT D'UN NOUVEAU DISPOSITIF PARTENARIAL DE PARTICIPATION CITOYENNE

Le 13 mars dernier, le protocole créant un nouveau dispositif de participation citoyenne au cœur de la commune, était signé par Mme Frédérique Camilleri, Préfète de police des Bouches-du-Rhône et le Général Constant Caylus, commandant du groupement de gendarmerie départementale des Bouches-du-Rhône. Associant les habitants à la protection de leur environnement, le dispositif de participation citoyenne s'inscrit dans une démarche de prévention de la délinquance, complémentaire à l'action de la gendarmerie nationale, et de mise en œuvre de la police de sécurité du quotidien.

Plus d'information auprès de l'accueil de la mairie au ☎ 04 90 54 54 01

5 personnes volontaires ont déjà intégré le nouveau dispositif de participation citoyenne.

UN DISPOSITIF PARTENARIAL POUR PLUS DE SÉCURITÉ

- Développer auprès des habitants de la commune une culture de la sécurité
- Renforcer le contact entre la gendarmerie nationale et les habitants de la commune
- Développer des actions de prévention de la délinquance au niveau local.

«MA SÉCURITÉ», l'application numérique au service des citoyens

Pour compléter le dispositif de participation citoyenne, chaque administré peut aussi télécharger sur son téléphone mobile l'application «Ma sécurité»*. Lancée par le Ministère de l'intérieur en mars 2022, l'application permet d'entrer en contact avec un gendarme ou un policier en complément du 17 par tchat 24h/24 et 7j/7.

Ma sécurité donne accès à plusieurs informations utiles : pré-plainte, numéros d'urgence, plateformes de démarches en ligne, conseils sécurité et prévention, signalement accident, information et prévention cambriolage ou encore signalement de départ en vacances.

*Le cadre légal de cette application est défini par le décret N°2022 - 337 du 10 mars 2022



FOURRIÈRE ANIMALE : LA COMPÉTENCE REDEVIENT COMMUNALE

Depuis le 1^{er} janvier 2023, la CCVBA* a restitué aux communes la compétence «fourrière animale et chenil». Il appartient désormais à la commune d'organiser la capture, le ramassage et l'accueil voire la stérilisation d'animaux en divagation sur son territoire. Les frais vétérinaires sont aussi à la charge de la commune après signature d'une convention avec un vétérinaire. Deux conventions seront prochainement signées avec la SPA des :

- **Baux-de-Provence** pour l'accueil et l'hébergement des animaux errants capturés sur le territoire communal, y compris, le cas échéant, après que l'animal ait reçu des soins vétérinaires ;
- **Salon-de-Provence** pour :
 - les captures, ramassages et transports des animaux en divagation, vers le site de fourrière des Baux de Provence, et
 - le trappage et transport des chats «errants libres» pour stérilisation.

*Communauté de Communes de la Vallée des Baux- Alpilles

Un budget municipal 2022 stable malgré les aléas conjoncturels

Validés en Conseil municipal le 12 avril 2023, les résultats 2022 montrent un compte administratif positif au 31 décembre 2022.

RÉSULTATS DU BUDGET 2022	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Recettes	2 323 122 €	1 992 312 €
Dépenses	2 052 846 €	2 150 782 €
Résultat de l'exercice 2022	+ 270 276 €	- 158 470 €
Report de l'exercice précédent 2021	+ 340 000 €	+ 905 666 €
Résultat de clôture 2022	610 276 €	747 196 €

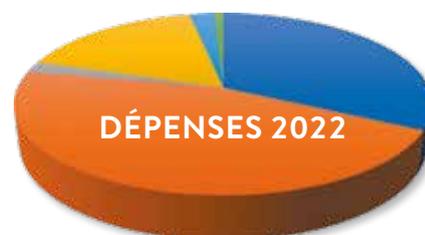
+ 1 357 472 €

C'est le cumul des résultats à la fin de l'année 2022 toutes sections confondues.

BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2022



RECETTES	2 323 122 €
■ Atténuation de charges	26 444 €
■ Produits de services	116 276 €
■ Impôts et taxes	1 837 470 €
■ Dotation et participation	207 009 €
■ Autres produits	127 877 €
■ Produits financiers et exceptionnels	8 046 €



DÉPENSES	2 052 846 €
■ Charges à caractère général	663 241 €
■ Charges de personnel	938 417 €
■ Atténuation de produits	40 088 €
■ Autres charges de gestion courante	346 145 €
■ Charges financières et exceptionnelles	47 508 €
■ Divers	17 447 €

EN 2022, UN INVESTISSEMENT CONTINU GRÂCE AU SOUTIEN DES PARTENAIRES INSTITUTIONNELS

- Les recettes proviennent essentiellement des subventions du Conseil Départemental pour les travaux d'aménagement et de voirie à hauteur de 70% ou 80%, ainsi que du remboursement d'une partie de la TVA par l'État.
- Les dépenses sont principalement liées à la réalisation d'études et de travaux.



OBJECTIF 2023 : FONCTIONNEMENT MAÎTRISÉ ET CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT

En 2023, la municipalité poursuivra son objectif de maîtrise des dépenses pour dégager la capacité d'autofinancement nécessaire notamment aux remboursements des emprunts.

TAXE FONCIÈRE

Le taux communal de la taxe foncière, pour le bâti, est de **14,90%**, inchangé depuis 2016 et, pour le non bâti, de **39,58%**, inchangé depuis 2011.

UN INVESTISSEMENT SOUTENU EN 2023

- **Les bâtiments restent prioritaires** : maison de santé et réhabilitation de la salle polyvalente, complexe sportif, rénovation énergétique de l'école élémentaire, rénovation de la façade du SPAR et réfection de toiture, aménagement de la Treille.
- **La commune poursuit ses travaux de voirie et de réseaux** : modernisation de l'éclairage public, réfection et sécurisation des chemins communaux, travaux de confortement de la berge du fossé de l'Estagnol.

L'ensemble de ces dépenses sont financées par des subventions du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, la Région Sud et l'État.

Vie municipale

Avec le départ à la retraite de Patricia Camilloni, une page se tourne à la Mairie du Paradou

UN PARCOURS PROFESSIONNEL DÉDIÉ AU SERVICE PUBLIC



Née le 19 mars 1961 au Paradou, **Patricia Camilloni épouse Morand** décroche un BEP et un CAP "Sténo dactylographe correspondancière" en 1978. Elle débute en mairie du Paradou le 11 juin 1979 à mi-temps. La commune compte alors seulement 800 habitants et la Mairie seulement deux autres employés : une secrétaire générale et un garde champêtre. En 1981, son poste d'agent de bureau se transforme en plein temps. Durant près de 44 ans au service des paradounais, Patricia Camilloni occupera toutes les fonctions municipales auprès de quatre maires (Célestin Petit, Fernand Bertoncini, Jean-Hilaire Seveyrac et Pascale Licari) : recensement militaire, état civil, comptabilité, écoles et cantine, courriers et recensement de la population.

Une vie personnelle dédiée à sa famille

Maman de deux enfants et grand-mère de cinq petits-enfants, cette fonctionnaire territoriale dévouée peut dorénavant pleinement profiter de ses passions et centres d'intérêts : sa famille, les fleurs et les travaux manuels, dont le point de croix qu'elle maîtrise parfaitement !

Des qualités humaines unanimement reconnues

Sérieuse, discrète, aimable, très patiente, rigoureuse et toujours bienveillante mais aussi souriante, professionnelle, accueillante, gentille et compétente, Patricia Camilloni va manquer au service public ainsi qu'à tous ses collègues en mairie. M^{me} le Maire et l'ensemble des élus du Conseil municipal lui souhaitent la plus belle des retraites et une très agréable et longue vie épanouie !

ARRIVÉES 2023 AU SEIN DES EFFECTIFS DE LA MAIRIE



Mathieu Petit en charge de la comptabilité publique, a intégré les services de la mairie le 11 avril dernier en remplacement de Patricia Camilloni partie à la retraite.

Cécile Brûlé en charge de l'accueil du public le matin, de l'état civil, du secrétariat du maire et des élus, a intégré les effectifs le 2 mai en remplacement d'Alice Piraveau



DISPARITION DE JEAN TOURRES, À L'ÂGE DE 90 ANS : ADIEU, MONSIEUR LE GARDE !



Né en 1932 à Saint-Rémy de Provence et Paradounais depuis 1972, Jean Tourres est décédé le 11 janvier 2023. Garde municipal au Paradou de 1972 à 1992 et correspondant du journal "Provençal" pendant des années, Jean Tourres s'est toujours rendu disponible et volontaire pendant près de 50 ans pour servir la mémoire de la France lors des cérémonies

municipales et patriotiques. Après avoir été appelé en service militaire, en Algérie en 1952, puis, à nouveau en 1956 durant le conflit franco-algérien, il est officiellement reconnu comme ancien combattant. Jean Tourres sera l'un des premiers porte-drapeaux du souvenir Français de Maussane et celui de l'Amicale FNACA Vallée des Baux près de 20 ans. Jean Tourres, plus connu par les anciens du village comme "Monsieur le garde" a toujours manifesté de l'intérêt pour son prochain. Retraité en 1992, il s'adonnera à sa passion de jardinier avec un sens marqué pour le partage... M^{me} le Maire lui a rendu hommage lors des commémorations du 8 mai.

Permanence

M^{me} le Maire Pascale Licari
reçoit tous les mardis et jeudis matin
sur rendez-vous.

- 📍 Place Charloun Rieu - 13520 Le Paradou
- ✉️ accueil@mairie-du-paradou.fr
- ☎️ 04 90 54 54 01
- 🌐 www.mairie-du-paradou.fr - 📱 Paradou

Expression des élus

Paradou, un village qui s'endette.

Nos élus dépensent l'intégralité des budgets dans des projets toujours plus coûteux avec un recours inconsidéré à l'emprunt (+35% en 2023). Il faudra rembourser!

Et cela au détriment des politiques sociales, culturelles, sportives et festives qui sont aussi des attentes de nos concitoyens et des besoins légitimes à satisfaire.

Aurélié Dumas, Conseillère municipale

État civil 2022

NAISSANCES

- 14 janvier Victor BOUSSAERT
8 février Roxane LOBET
23 février Fiona et Augusto MAZOYER MALAVER
7 mars Marius DEFER
4 avril Héléa BOURGADE GARCIA
19 avril Léo LACOUR
6 mai Meyve MEISSEL
16 mai Adel LE GARS
27 mai Loïs SALMIERI
24 juin Noélie EMMANUEL
26 juin Enzo SANCHEZ
3 août Catalina CLAVEL
8 août Thaïs BORTOLIN
16 août Léo LYONNET
28 août Aaron BOUCOBZA
29 août Roxanne SALA
10 septembre .. Jade PRUCHNOWSKI
19 septembre .. Théo GALVEZ
5 octobre Elina PACHECO
31 octobre Aurélie PROLAT PALISSER
9 décembre Valentin TARDIF METZGER
18 décembre .. Bérénice DUMAS
27 décembre .. Ange ACORO

MARIAGES

- 3 janvier Patrick DE WILDE et Fabienne BERNARD
5 février Denis HORENT et Pénélope HOMERY
17 mars Artemio BECERRIL ORTIZ
et Christiane DEMERY
23 avril Anthonny PRÉVOST
et Ludivine CHAVEROT
7 mai Renaud ANDREU et Sophie BRÉMOND
28 mai Fabrice COURVOUX et Marianne BALIAN
4 juin Malik DELLI et Sabine ESTAQUE
13 juin Fabien LIGNIER
et Vanessa BOURGUIGNON
17 juin Amaury CHABOCHE et Maud GILLOT
8 juillet Philippe KOT et Magali CAIRE
9 juillet Brayen GATA CAMARA et Alizée VASSAL
15 juillet Rodolphe COLLETTE
et Estelle COUSSEDIÈRE
15 juillet Tristan PAINVIN
et Sebastià OROBITG BORRÀS
21 juillet Christian DRUTEL et Danielle JEAN
30 juillet Jules LE BŒUF-NYSSEN
et Karine GOULET
10 septembre .. Hugo MOULIÉ et Carla DINIAKOS
9 décembre Mathieu SMADJA
et Isabelle BRANCHARD



DÉCÈS

- 1^{er} janvier Vincent BASSO
8 janvier Pierrette VACARESSE épouse LACOMBE
22 janvier Lionel PILLOIS
3 février Christine LE BOEUF veuve NYSSEN
12 février * Jutta MARTIN épouse HEINRICH
13 février Christophe ALLEMAND
2 mars * Heidi GUJER veuve MEUWLY
23 mars Annie BERTRAND veuve GOUARDIN
5 avril Armandine HEURTIER
17 avril Georges BELLIN
18 avril Pauline RUEL veuve BINI
29 mai * André CHARRIER
9 juin Janny JAFFEUX veuve ARSAC
7 août Patrick TOURNATORY
1^{er} septembre .. Jean Paul BELIN
7 septembre .. Catherine HUSSON
30 septembre .. Odette CHANÉAC veuve PELOUZET
5 octobre * Jean VILLOT
28 octobre Nicole CHALOM veuve BATICLE
2 novembre Olivier METZGER
4 novembre Henri MORA
3 décembre Jacky POINTUD
9 décembre René TEDESCHI
24 décembre .. Frédéric ALONZO

* personnes non domiciliées au Paradou au moment de leur décès

Numéros utiles

MAIRIE DU PARADOU

04 90 54 54 01

Place Charloun Rieu

✉ accueil@mairie-du-paradou.fr - 🌐 www.mairie-du-paradou.fr

ACCUEIL

Tous les jours 8h30 - 12h / 14h - 17h - Sauf jeudi 8h30 - 12h

PERMANENCES

Les élus municipaux reçoivent sur rendez-vous.

AGENCE POSTALE

Place Charloun Rieu

04 90 54 54 10

Du lundi au vendredi de 8h30 - 12h30 / 14h - 16h

Sauf jeudi : 8h30-12h30 - Samedi : 8h30-10h30

Fermetures exceptionnelles affichées à l'extérieur de l'agence.

NUMÉROS D'URGENCE

Numéro d'appels d'urgence	112
SAMU	15
Maison médicale de garde - CH Arles	04 90 52 36 65
Pompiers	18 ou 04 90 54 44 34
Gendarmerie	17 ou 04 90 54 34 91
Centre Anti-Poison	04 91 75 25 25
SOS Drogue International	04 90 96 15 62
SOS Femmes battues	39 19
Enfance maltraitée	119
Personnes âgées et handicapés maltraités	3977

SANTÉ

Cabinet médical (N. Defer)	04 67 06 24 85
Cabinet médical (S. Maurin)	04 67 57 11 94
Cabinet Infirmières	04 90 97 96 45
Infirmière Bourillon	04 90 54 45 51
Infirmière Galvez	06 46 76 26 43
Masseur Kiné Gruel de V.	06 24 07 26 61
Masseur Kiné Bourrillon	06 51 88 45 12
Ostéopathe C. Coronat	06 38 69 39 38
Cab. Psycho C. Brient	06 80 08 56 47
Cab. Psycho. V. Laget	06 74 23 18 59
Cab. Psycho. G. Lesoeurs	06 50 30 09 80
CH Joseph-Imbert - Arles	04 90 49 29 29
Clinique J. d'Arc - Arles	04 90 99 32 98
Clinique Paoli - Arles	08 26 30 34 11
Pharmacie de Maussane	04 90 54 30 40
Vétérinaire Maussane	04 90 54 37 58
SPA des Baux	04 90 54 60 86

AUTRES NUMÉROS UTILES

Lors d'un problème constaté sur le domaine public de sa commune ou hors des limites tout citoyen peut en faire le signalement (fil à terre, poteau endommagé, fuite, etc...) à l'aide des contacts suivants :

Orange **sur le site, rubrique dommage réseaux** 09 72 67 50 13
Enedis 04 90 54 54 20
CCVBA Eau/Assainissement **Astreinte** 06 75 38 40 60

ASA Irrigation **Astreinte** 06 49 29 80 32
04 90 54 30 16

Routes départementales - Centre Régulation 04 13 31 21 00
RELAIS PETITE ENFANCE 06 85 49 72 47

✉ alpill@relaispetiteenfance.com
CRÈCHE le rendez-vous des tout petits 04 90 54 43 66

ÉCOLES

Élémentaire 04 90 54 42 03
Maternelle 04 90 93 79 25

BIBLIOTHÈQUE

✉ biblio@mairie-du-paradou.fr
Lundi : 15h-18h / Mercredi : 14h-18h / Vendredi : 16h-18h
Possibilité Drive

EAU GAZ ÉLECTRICITÉ

Eau (CCVBA) **Astreinte** 06 75 38 40 60
04 90 54 54 20
Sécurité Gaz : GrDF **N° Vert** 0 800 47 33 33
Réseau électrique : ERDF 09 72 67 50 44
Canal Irrigation VdB 04 90 54 30 16

TAXI AMBULANCE

Jérémy Blanchet 06 80 26 29 17
Yves Çontant 06 28 47 26 90
INFO DÉCHETS 04 84 51 06 20

TERRITOIRES

CCVBA 04 90 54 54 20
PNRA 04 90 90 44 00

CENTRE FINANCES PUBLIQUES

Avenue Pierre Semard - 13150 TARASCON
✉ sie.tarascon@dgfip.finances.gouv.fr - 🌐 www.impots.gouv.fr
TRESORERIE 04 90 94 13 50

139 avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny
BP 50 CHATEAURENARD
Du lundi au Vendredi de 8h30 à 12h
✉ t013205@dgfip.finances.gouv.fr



PARADOU

Retrouvez-nous sur Paradou - www.mairie-du-paradou.fr